

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016

Le conseil municipal, réuni au complet, a pris les décisions suivantes :

► **Indemnisation et reconstruction suite à l'incendie :**

- inscription en décision modificative du budget d'une somme de 80 000€ pour la remise en état des locaux techniques de la mairie
- approbation de l'indemnité de l'assurance qui s'élève à 120 174€, dont 85 485€ seront versés dans l'immédiat et 34 689€ sur production des justificatifs d'acquisition ou travaux.

► **Projet de station(s) d'épuration** : la consultation des bureaux d'étude a donné lieu à 4 offres, qui ont été étudiées, analysées et notées par le service M.A.G.E. du conseil départemental qui avait établi le cahier des charges de cette consultation. Le conseil municipal valide et confirme le choix du bureau d'études SINBIO, offre mieux-disante. Par ailleurs, il sollicite les subventions du conseil départemental et de l'agence de l'eau qui doivent couvrir la dépense de l'étude de faisabilité à hauteur de 80 %.

► **Modification contrat de travail** : le contrat de travail de l'employée qui assurait le ménage quotidien de l'école est modifié puisqu'elle n'assurera plus ce service à partir du 1er septembre : son contrat annualisé est fixé à 17H30 par semaine et la permanence en bibliothèque est ramenée à 1H par semaine au lieu de 1H30, afin de dégager du temps pour le suivi des locations de la salle des fêtes.

► **Buvette de la fête patronale** : établissement d'un tour de rôle pour les conseillers municipaux pour assurer la buvette du 7 août, de 17H à 21H30.

► **Approbation du rapport annuel d'assainissement** : qui donne les chiffres permettant de comparer le coût du service de l'assainissement public entre notre commune et les autres : 114 foyers desservis, coût au m³ pour une consommation de 120 m³ : 0,866€/m³, abonnement 20€/an, part proportionnelle à la consommation d'eau : 0,70€/m³, produit de la redevance 2015 : 7758,28€, en progression de 1,6 %, lié seulement à l'augmentation de la consommation d'eau (pas d'augmentation des tarifs depuis le 1/5/2011).

► **Travaux à la chapelle de la Salette** : après présentation des devis de travaux à réaliser sur ce bâtiment pour réduire les infiltrations d'humidité, le conseil municipal décide, par 7 voix pour et 4 contre, de participer à hauteur de moitié au coût des travaux, en considération de l'intérêt touristique du site.

► **Parking des Moulins** : un arrêté municipal réglementant le tonnage des véhicules stationnant sur le parking de l'abribus est envisagé afin de résoudre les problèmes posés par la proximité entre véhicules non compatibles en terme de salubrité.

► **Décision modificative** du budget pour un dépassement de 2359€ du fonds de concours voirie par rapport au montant prévisionnel du budget primitif.

► **Questions diverses :**

* la commune a choisi de faire suivre aux 2 agents communaux la formation de piégeurs agréés, qui piégeront eux-mêmes les nuisibles au bord de la lagune quand ce sera nécessaire ; il ne sera donc pas versé de cotisation de 160€ au groupement départemental de lutte contre les rats musqués.

* proposition de visite guidée de l'église du Vieux Chérier par Mme Labouré pour les personnes intéressées.

* appel à bénévoles pour aider l'association Accueil de Loisirs d'Urfé, qui accueille les enfants à St Just en Chevalet les jours non scolaires (se faire connaître auprès de Séverine Pras).